

NOTE D'INFORMATION¹
Bruxelles, le 24 février 2020

CONSEIL "COMPÉTITIVITÉ"
Bruxelles, les 27 et 28 février 2020

Le jeudi 27 février, le Conseil examinera les questions relatives au marché intérieur et à l'industrie. La réunion sera présidée par M. Darko Horvat, ministre croate de l'économie, des entreprises et de l'artisanat.

Le vendredi 28 février, les ministres se pencheront sur les questions relatives à la recherche. La réunion sera présidée par M^{me} Blaženka Divjak, ministre croate des sciences et de l'éducation.

~ ~ ~

Jeudi, la session débutera à 9 h 30 et durera toute la journée. Le Conseil tiendra un débat d'orientation (session publique) sur la **transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat** dans le cadre de pacte vert pour l'Europe. Le Conseil sera en outre invité à adopter des conclusions sur l'**amélioration de la réglementation** et à procéder à un échange de vues sur les conclusions du **rapport sur les performances du marché unique** (dans les deux cas, pas en session publique). Au cours du déjeuner, les ministres débattront de l'intelligence artificielle (orateur invité: M. Nikola Mišković, vice-doyen pour la recherche à la faculté d'ingénierie électrique et d'informatique de l'université de Zagreb). Sous le point "Divers", la Commission présentera son programme de travail pour 2020 et les délégations tchèque et lituanienne rendront compte des études menées sur les obstacles au sein du marché unique.

Vendredi, le Conseil sera invité à adopter (session publique) une orientation générale partielle sur la décision relative au **programme stratégique d'innovation** de l'Institut européen d'innovation et de technologie. Les ministres procéderont en outre à un échange de vues (pas en session publique) sur la stratégie de l'UE concernant la **coopération internationale en matière de recherche et d'innovation**. Au cours du déjeuner, les ministres auront un échange de vues sur la contribution de la recherche et de l'innovation au pacte vert pour l'Europe.

Point presse: mardi 25 février 2020 à 15 heures

Conférences de presse:

Jeudi 27 février vers 17 heures

Vendredi 28 février vers 15 heures

* * *

[Page de la session du Conseil "Compétitivité"](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Marché intérieur et industrie

Pacte vert pour l'Europe - transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat

Sur la base d'une [note de la présidence](#), les ministres procéderont à un échange de vues sur les politiques les plus appropriées pour:

- soutenir la contribution de l'industrie à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050,
- réduire le risque de fuites de carbone et
- faciliter et accélérer la transition vers une économie circulaire grâce à la numérisation.

Le pacte vert pour l'Europe a été proposé par la Commission en décembre 2019 en tant que nouvelle stratégie de croissance de l'UE. Il vise à transformer l'UE en une économie durable et neutre pour le climat d'ici 2050. Il présente un certain nombre de mesures et de politiques visant à rendre la transition juste et inclusive, à stimuler la compétitivité de l'économie de l'UE, à améliorer la santé et la qualité de la vie des citoyens et à protéger l'environnement. En décembre 2019, le Conseil européen a approuvé l'objectif d'une UE neutre pour le climat d'ici 2050.

[Communication de la Commission sur le pacte vert pour l'Europe](#)

[Schéma directeur pour une transformation compétitive des industries à forte intensité d'énergie de l'UE permettant une économie circulaire neutre pour le climat d'ici 2050](#)

Conclusions sur l'amélioration de la réglementation en vue d'assurer la compétitivité et une croissance durable et inclusive

Dans le cadre du programme du Conseil pour une meilleure réglementation, les ministres seront invités à adopter des conclusions sur l'amélioration de la réglementation concernant:

- les analyses d'impact;
- le comité d'examen de la réglementation institué au sein de la Commission;
- le principe "un ajout, un retrait" ("one in, one out");
- les petites et moyennes entreprises, y compris les jeunes entreprises et les microentreprises;
- la plateforme REFIT; et
- le réexamen ex post de la législation de l'UE.

Le Conseil "Compétitivité" a déjà adopté à diverses reprises des conclusions sur l'amélioration de la réglementation. L'objectif est de faire en sorte que la réglementation de l'UE réponde aux besoins de la société et des entreprises, qu'elles soient présentes ou à venir.

[Projet de conclusions du Conseil sur l'amélioration de la réglementation](#)

[Mieux légiférer \(informations générales\)](#)

Semestre européen - Rapport sur les performances du marché unique

Sur la base d'une [note de la présidence](#), le Conseil procédera à un échange de vues sur les conclusions du rapport sur les performances du marché unique établi par la Commission.

Afin de structurer le débat, la présidence a proposé les questions suivantes:

1. Les États membres sont-ils d'accord de donner une portée large et globale au rapport sur les performances du marché unique? Comment combiner cela avec le fait de mettre l'accent sur des thèmes et des secteurs spécifiques?
2. Le Semestre européen offre-t-il un cadre utile pour la coopération et la coordination des politiques du marché unique au niveau de l'UE et au niveau national?
3. Quels indicateurs faut-il développer à cet égard pour affiner les éléments sur lesquels repose l'élaboration des politiques relatives à la dimension du marché unique?

Le **rapport 2019 sur les performances du marché unique** évalue les performances économiques du marché unique de l'UE et souligne les domaines dans lesquels les États membres doivent entreprendre des réformes structurelles afin d'optimiser ces performances. Il couvre les marchandises, les services, l'énergie, la numérisation, les marchés publics et l'intégration des marchés des capitaux. Il accompagne la **stratégie annuelle 2020 pour une croissance durable** présentée par la Commission, qui définit des priorités politiques axées sur la durabilité compétitive et constitue le point de départ du Semestre européen 2020.

Le Semestre européen, établi en 2011, est un processus annuel prévoyant un contrôle simultané des politiques économiques, budgétaires et de l'emploi des États membres.

À la lumière des orientations politiques que le Conseil européen énonce chaque année en mars, les États membres présentent chaque année en avril:

- des programmes nationaux de réforme en ce qui concerne leurs politiques économiques et leurs politiques de l'emploi. Ces programmes comprennent un scénario macroéconomique à moyen terme, des objectifs nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance, un relevé des principaux obstacles à la croissance et des mesures visant à favoriser sur le court terme des initiatives destinées à renforcer la croissance;
- des programmes de stabilité ou de convergence en ce qui concerne leurs politiques budgétaires. Les pays de la zone euro présentent des programmes de stabilité, tandis que les États membres qui ne font pas partie de la zone euro présentent des programmes de convergence. Ces programmes définissent les objectifs budgétaires à moyen terme, les principales hypothèses concernant l'évolution prévisible de l'économie, une description des mesures budgétaires et de politique économique ainsi qu'une analyse de l'incidence que tout changement des hypothèses aura sur la situation budgétaire et la dette.

Le Conseil approuve ensuite les recommandations et les avis par pays. Il fournit des explications lorsque ses recommandations ne correspondent pas à celles qui ont été proposées par la Commission.

[Semestre européen \(informations générales\)](#)

[Rapport sur les performances du marché unique](#)

Divers

a) **Programme de travail de la Commission pour 2020 (aspects relatifs au marché intérieur et à l'industrie)**

Présentation par la Commission

La Commission présentera son [programme de travail pour 2020](#), qu'elle a adopté récemment.

b) **Résultats de l'enquête sur les obstacles que rencontrent les entreprises tchèques au sein du marché unique et conclusions de la conférence internationale intitulée "Le marché unique européen du point de vue des PME" (Prague, 16 janvier 2020)**

- Informations communiquées par la délégation tchèque

La délégation tchèque rendra compte au Conseil des conclusions de l'enquête et de la conférence susmentionnées. L'enquête, menée par le ministère tchèque de l'industrie et du commerce, visait essentiellement à analyser la manière dont les entrepreneurs tchèques font face à certains obstacles aux échanges au sein du marché unique. La conférence, quant à elle, avait pour objectif d'informer les entrepreneurs des possibilités commerciales offertes au sein du marché unique.

[Note de la délégation tchèque au Conseil](#)

c) **Obstacles au sein du marché unique**

- Informations communiquées par la délégation lituanienne

La délégation lituanienne rendra compte au Conseil des conclusions d'une enquête portant sur les obstacles que rencontrent les entreprises lituaniennes au sein du marché unique lorsqu'elles élargissent leurs activités transfrontières. Cette enquête a été lancée par le gouvernement lituanien en novembre 2019 et s'est achevée le 31 décembre 2019. Un événement de suivi de haut niveau se tiendra à Vilnius le 13 mars 2020 afin de débattre de ces conclusions et de trouver d'éventuelles solutions avec des représentants des entreprises.

[Note de la délégation lituanienne au Conseil](#)

Recherche et innovation

Programme stratégique d'innovation de l'Institut européen d'innovation et de technologie

Sur la base d'une [proposition de compromis de la présidence](#), le Conseil sera invité à s'accorder sur une orientation générale partielle concernant la proposition de programme stratégique d'innovation (PSI) de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

Le projet de PSI décrit les domaines prioritaires et la stratégie de l'EIT pour la période 2021-2027. Il définit les objectifs, les actions clés et le mode de fonctionnement de l'EIT ainsi que les résultats escomptés et les ressources nécessaires. Il assure en outre la cohérence nécessaire de l'EIT avec Horizon Europe, le futur programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation pour la période 2021-2027, et devrait favoriser des synergies avec d'autres programmes de l'UE.

Le 29 novembre 2019, le Conseil a adopté une orientation générale partielle concernant un ensemble de modifications du règlement EIT.

[Institut européen d'innovation et de technologie \(EIT\): le Conseil approuve les modifications du règlement EIT \(communiqué de presse\)](#)

Approche stratégique de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation

Sur la base d'une [note de la présidence](#), les ministres procéderont à un échange de vues sur l'approche stratégique de l'UE en ce qui concerne la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation. Afin de structurer le débat, la présidence a proposé les deux questions suivantes:

1. Comment, compte tenu des avantages que présente la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, les bénéfices de la coopération dans ce domaine devraient-ils être mis en balance avec la sauvegarde des intérêts de l'Union? Dans quels cas convient-il de limiter la coopération avec des entités spécifiques?
 2. Comment l'UE peut-elle s'assurer de disposer des meilleurs mécanismes pour attirer des talents venant de l'extérieur de l'UE, tout en conservant son propre vivier de talents?
-